

Le **lundi 17 octobre deux mille seize** à dix-huit heures trente, les Conseillers Municipaux se sont réunis, salle de la mairie, suite à convocation en date du 10 octobre 2016, sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY.

**Etaient présents** : Mesdames Marie-Paule CAMPION, Catherine VEROVE, Gertrude LEJOSNE, Messieurs Marc BOUTROY, Didier HAMY, Louis KALTENBACH, Louis BOUTROY, Bruno FLAMENT, William ALLART. Frédéric LOKIETEK, Fabien MARTIN.

La séance a été ouverte par Monsieur Marc BOUTROY, Maire.

Monsieur Louis BOUTROY a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire passe à **l'ordre du jour** :

**Mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes avec la loi "Notre"**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le conseil communautaire de la CCSOC a délibéré favorablement pour réviser ses statuts afin de les mettre en conformité avec la Loi Notre le 21/09/2016.

Après avoir présentés les statuts, considérant qu'il y a obligation de les mettre en conformité avec la Loi Notre : à l'unanimité des présents, l'Assemblée approuve cette révision.

**Columbarium : Règlement et conditions de location**

A l'unanimité des présents, l'Assemblée a approuvé le règlement, soit : les cavurnes sont destinées à recevoir uniquement les cendres des corps des personnes domiciliées à Escalles même si elles sont décédées dans une autre commune.

Ainsi que les descendants ou ascendants directs. Chaque cavurne pourra recevoir une à deux urnes cinéraires. Au jardin du souvenir, les cendres pourront être dispersées dans le puits prévu à cet effet.

Les cases ne peuvent faire l'objet d'une cession entre particuliers.

La période de concession a été fixée à 15 ans renouvelable.

La Commune achète les plaques les fait graver et les facturera à la famille au coût réel.

Ensuite l'Assemblée adopte le tarif suivant :

durée des concessions : 15 ans soit 575.00 € + droit d'enregistrement.

Jardin du souvenir : dispersion : 100.00 €.

**Travaux église – Délibération modificative**

La commission des travaux a pu constater qu'il n'y avait pas de fondation à l'église, par conséquent, il est nécessaire de réaliser un béton ferrailé en périphérie de l'église.

Devis estimé à : 3 902.40 € HT.

Ensuite, elle propose de faire un enduit projeté sur la façade avant pour un coût supplémentaire de 1 188.00 € HT.

Afin d'équilibrer le budget, Monsieur le Maire propose de débiter de 5 500.00 € le compte 020 (Dépenses imprévues) pour créditer le compte 2135 Opération 119.

### **Régularisation budgétaire par délibération modificative**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'après vérification du grand livre établi ce jour, il a été constaté quelques erreurs d'imputation.

Il propose donc de rectifier.

Service école : En 60632 -75.68 € (Mairie) En 60632 + 75.68 (Ecole)

Service Mairie : En 60632 – 333.81 €

En 61551 + 333.81 €

En 6161 – 722.31 €

En 6450 + 722.31 € Adopté à l'unanimité des présents.

### **R.P.I. : Délibération modificative – Matériel informatique pour l'école**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commune de Peuplingues a récupéré 8 ordinateurs pour le R.P.I. Escalles/Peuplingues.

Il propose à l'Assemblée un devis pour l'achat de licences et remise en état pour un montant de 2 178.00 € HT soit 2 613.60 € TTC.

Adopté à l'unanimité des présents.

Pour financer cet équipement, il propose une décision modificative soit : au 6413 – 2613.60 €

Au 023 + 2613.60 €

Au 021 + 2613.60 € (recettes investissement)

Au 2188 + 2613.60 € (dépenses investissement)

Adopté à l'unanimité des présents.

### **Délibération sur voisins vigilants**

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il serait opportun d'instaurer sur le territoire de la Commune d'Escalles le dispositif "**Voisins Vigilants**" afin de créer un élan d'entraide et de solidarité dans les quartiers et réduire ainsi l'insécurité et le nombre de cambriolages.

Où l'exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place du dispositif de participation citoyenne "**Voisins Vigilants**" et autorise Monsieur le Maire à entamer la procédure et à signer le protocole établissant le dispositif de participation citoyenne.

### **Information sur les travaux de la rue du Bosquet**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les travaux sont démarrés et se déroulent normalement.

Pour résoudre le problème des regards de visite du réseau assainissement qui seront à cheval sur la voirie et le trottoir, il est proposé de mettre la voirie au même niveau que le trottoir.

Cette modification nous mettra en conformité avec la loi pour les personnes à mobilité réduite.

FIN DE LA SEANCE A 20 H15.